

[Texte]

Some hon. Members: Agreed.

The Joint Chairman (Mr. Baldwin): Now, to get to our business, Postal Rate Regulations. I guess we have dealt with that. Regulations reference of the Economic Council of Canada. I suppose we have the facts.

Mr. Eglington: Mr. Chairman, there is only one comment that I would like to make about that. It is just to point that the slant or direction of their study is so totally different from this Committee's that, in the list they give of other bodies or centres studying the regulations, this Committee is not even mentioned. So it demonstrates the different drift of their work.

The Joint Chairman (Mr. Baldwin): Thank you.

Consolidation of the regulations.

Mr. Eglington: Those who were present last week when the Ontario Regulations Committee were in town, heard me say that the consolidation was now expected for Easter. I am now informed that it certainly will not be Easter; it will be later again. Now, this means that the consolidation is running about two years behind its projected appearance date. The problem which this causes the Committee is not so much the delay in looking at all those juicy regulations—I know that everyone is mad keen to get into them—but it is the fact that the undertakings that were given by the Privy Council Office as to the footnoting of statutory instruments, the introduction of the explanatory note, the recitals of the complete statutory references, and so on—all matters that went into the form of the production of statutory instruments—were all to take effect when the consolidation appears.

Now, the consolidation, when it does finally appear, will be as at January 1, 1978, so that the longer it goes on the more statutory instruments there will be, all of 1978 and a large portion of 1979—if not all of 1979—which will not conform to the new requirements as to footnoting format, references, and so on. And this poses a very serious problem.

Now, we accepted the undertaking of the Privy Council Office to introduce the new system when the consolidation appears, it then being expected that the consolidation would appear only in 1978. I do not know what, if anything, can be done about it but it certainly poses a problem. It is a problem the Committee can either decide to blink at and live with or attempt to negotiate with the Privy Council Office in earlier introduction of the new format scheme.

The Joint Chairman (Mr. Baldwin): Any comments?

We come then to the question of . . .

The Joint Chairman (Senator Forsey): Half a moment, Mr. Co-Chairman. I wonder if we should not take up with Privy Council Office the difficulty that this presents to us and see whether something can be done about it *pro tem*. Have I missed the first part of what you were saying?

Mr. Eglington: No. I think it would be useful to do that. Now, they may simply say, we are not prepared to do it until

[Traduction]

Des voix: D'accord.

Le coprésident (M. Baldwin): Maintenant, passons à l'ordre du jour, les tarifs postaux. Je suppose que l'on peut considérer cette question comme tranchée. Mandat du Conseil économique du Canada sur la réglementation. Nous avons les faits en main dans ce cas-ci.

M. Eglington: Monsieur le président, j'aimerais simplement faire un commentaire à ce sujet. Il s'agit de souligner que les tendances ou la direction que prend leur étude diffèrent complètement de celles de ce Comité, à savoir que dans la liste d'autres organismes ou centres où on fait l'étude des règlements, on ne fait aucune mention de ce Comité. Donc, cette lacune démontre que leur travail va dans un sens qui diffère du nôtre.

Le coprésident (M. Baldwin): Merci.

Codification des règlements.

M. Eglington: Ceux d'entre vous qui auraient assisté à la dernière réunion où comparaisait le Comité des règlements de l'Ontario, m'ont entendu dire alors que la codification devait être terminée avant Pâques. On m'apprend maintenant qu'elle n'aura pas lieu avant Pâques, qu'elle sera encore retardée. Cela veut dire que la codification est en retard de deux ans sur la date prévue pour sa mise en vigueur. Le problème que pose cette entrave au travail du Comité n'est pas tellement au niveau de l'étude de tous ces règlements passionnants—je sais qu'il nous tarde de nous plonger dans cette étude—mais plutôt au niveau des engagements du Conseil privé à inclure des notes en bas de page des textes réglementaires, à mettre des notes explicatives, à établir des listes complètes de renvois aux lois . . . Tout cela, tout ce qui entre dans la formulation des textes réglementaires, devait prendre effet avec la codification.

Donc, cela veut dire que lorsque la codification prendra finalement effet, elle s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 1978, ce qui veut dire que les textes réglementaires pour l'année 1978 et pour une grande partie de 1979, sinon l'année entière, ne seront pas conformes aux exigences nouvelles concernant les notes en bas de page, les renvois et ainsi de suite. Cela nous pose un problème très grave.

Nous avons accepté l'engagement du Conseil privé à introduire le nouveau système lors de la mise en vigueur de la codification; alors, on s'attendait à ce que cette codification serait terminée seulement en 1978. J'ignore si nous avons un recours quelconque, mais la question nous pose certainement un problème. Le Comité peut, soit fermer les yeux sur le problème, soit essayer de faire des négociations avec le bureau du Conseil privé afin d'assurer la mise sur pied plus expéditive du nouveau système.

Le coprésident (M. Baldwin): Commentaires?

Nous abordons donc la question de . . .

Le coprésident (sénateur Forsey): Un petit instant, monsieur le coprésident. Je me demande si nous devrions pas faire part de notre difficulté au Conseil privé afin de voir si on peut y apporter un remède temporaire. Est-ce que j'aurais manqué une partie de vos propos?

M. Eglington: Non. Je crois qu'il serait utile d'agir ainsi. Toutefois, le Conseil pourrait très bien répondre qu'il ne serait